

DOCUMENT ANNEXE II

RELATIF AU POIDS ECONOMIQUE LIE AUX ACTIVITES DE PÊCHE DE LOISIRS:

Dans une étude datée du 22 juillet 2004 « **ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE ACTUEL ET POTENTIEL DES ACTIVITÉS LIÉES À L'EAU** » réalisée par ACT Ouest pour le compte du SAGE Aulne nous avons noté les conclusions suivantes tout à fait **transposables au Blavet**.

Alors que le cours de l'Aulne, de la source à l'estuaire, est intégré totalement dans son bassin versant et coule dans le canal de Nantes à Brest, les conclusions de l'étude (voir ci-dessous) sont très réservées sur les effets de toute opération de débarrage du canal et ce, sur deux points fondamentaux : qualité de l'eau et impact économique. Pour le Blavet, cette « activité économique » de la pêche au saumon doit être tempérée et abordée avec un certain réalisme car le barrage de Guerlédan a coupé définitivement cette rivière aux 2/3 de son cours et de ses sources et affluents situés en amont du barrage.

I- Relativement à la gestion des barrages-déversoirs

Maintien des barrages, améliorations des passes :

« Cette solution accompagnée par une ouverture temporaire au passage des saumons de printemps lorsque la navigation n'est pas encore ouverte, démontre dans ce cas que seul le passage de saumon de printemps sera améliorée, en revanche pour les castillons remontant l'été dans une eau chaude, pauvre en oxygène et chargée en pollution.

« Or le niveau de pollution agricole, en particulier en nitrates, en phosphores, en microparticules et en matériaux provenant de l'érosion des sols ne peut se mettre à régresser brutalement à partir de la situation actuelle, et l'eutrophisation non plus. Au vu des niveaux atteints, quelles que soient les solutions envisagées une amélioration de la situation par la reconstruction de talus, la réduction des intrants, la suppression de tout rejet d'effluents dû au hors sol, semble aujourd'hui un objectif à long terme »

Débarrage :

Là on ne peut être plus clair que le texte lui-même :

« Cette solution ne supprime pas les problèmes de pollution, ni les problèmes de transport des matériaux libérés par l'érosion, spécialement lors des coups d'eau dus aux précipitations soudaines après une période de sécheresse. Les dévalaisons sont toujours possibles. En revanche elle régule certainement mieux la température estivale de l'eau. »



II- Relativement à la pêche au saumon

« **La pêche au saumon pose des questions plus complexes :**

*L'existence de la ressource "saumon" peut incontestablement être un facteur image et de notoriété, tant pour le département que pour le bassin. De ce point de vue, **c'est plus la ressource elle-même que l'activité de pêche qui est importante**, témoignant de la qualité du milieu notamment.*

La pêche au saumon a elle-même un marché, national et international, intéressant et porteur de retombées économiques. Les exemples irlandais, écossais, canadiens le montrent, mais on est loin, sur l'Aulne, de pouvoir développer un tel marché de la pêche touristique. La pêche la plus intéressante (printemps) est celle où la ressource est la plus problématique.

La stratégie apparaissant raisonnable serait de limiter, voire d'interdire la pêche des saumons de printemps et de développer des politiques de pérennisation de la ressource avant de penser développer l'économie touristique et les produits associés.

*Le potentiel touristique lié au saumon est un potentiel de long terme et sous condition de ressource. Les hypothèses de son développement et les chiffrages de l'enjeu n'ont pas de sens sans ces conditions. **Le choix de redéveloppement de la ressource "saumon" ne peut et ne doit sans doute pas être justifié par le seul critère économique de la pêche touristique dont l'horizon dépasse les termes habituels de planification économique (10-15 ans). Il s'agit bien de reconquête de qualité des milieux, de conservation d'un patrimoine faunistique et social.***

Ces conclusions démontrent qu'on ne peut être que circonspect sur l'expérimentation proposée par le SAGE Blavet quant aux deux impacts attendus.

<p>La reconquête de la qualité des eaux passe par une démarche globale à l'échelle du bassin versant.</p>
--

